

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_005

Séance du jeudi 31 janvier 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/01/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un janvier l'assemblée

Votants: 15

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 15

JAFFARD,

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Autorisation de passage de sentiers de randonnée sur la section de Salarials - DE_2019_005

Dans le cadre du projet de Pôle Pleine Nature, une étude sur les chemins de randonnée a été engagée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML). L'ensemble des chemins de randonnée de la commune a été recensé. Ces chemins ont été validés par la commune il y a quelques mois et suite à cela, un diagnostic sur l'ensemble des travaux d'aménagement et d'entretien qu'il convient de faire sur ces chemins a été réalisé.

Il convient maintenant de réunir des autorisations de passage de la part des propriétaires de ces chemins. Il se trouve que des sentiers passent sur les sectionnaux de Salarials. Or c'est la commune qui gère ces derniers. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de donner son accord pour autoriser le passage de ces sentiers sur ces terrains.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer les autorisations de passage.**

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/02/2019 048-200057594-20190131-DE_2019_005-DE